



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 22 JUIL. 2024

Le Ministre de l'Agriculture et  
de la Souveraineté alimentaire

à

Messieurs les Préfets des Régions Occitanie,  
Provence-Alpes Côte d'Azur, Nouvelle  
Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes

Messieurs les Préfets des départements des  
régions Occitanie et Provence-Alpes Côte  
d'Azur, des départements de Gironde,  
Dordogne, Landes, Lot-et-Garonne,  
Pyrénées-Atlantiques, ainsi que Ardèche,  
Drôme, Rhône

Monsieur le Directeur général de la  
performance économique et  
environnementale des entreprises

NOR : AGRU2420690C

**Objet : Circulaire modifiant la circulaire du 27 mai 2024 relative à la mise en œuvre d'un « fonds d'urgence » en vue de soutenir les exploitations viticoles impactées par les conséquences de l'agression de la Russie contre l'Ukraine**

La circulaire ministérielle AGRT2414582J du 27 mai 2024 relative à la mise en œuvre d'un « fonds d'urgence » en vue de soutenir les exploitations viticoles impactées par les conséquences de l'agression de la Russie contre l'Ukraine est modifiée comme suit :

Au chapitre B relatif au financement, le montant de l'enveloppe disponible pour la mise en œuvre de ce fonds d'urgence est portée à 81 M€.

De plus, je vous demande de procéder au paiement des derniers dossiers au plus tard le 31 août 2024. Les crédits non employés à cet horizon seront remontés.

Marc FESNEAU